

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 15
- pouvoirs : 4
- absents : 8
- prenant part à la délibération : 19

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 05 mars 2024 - **Date de l'affichage** : 13 mars 2024

Membres Présents :

CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, LE BONNIEC Maria, LONVIS Dominique, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Membres ayant donné procuration : APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs, ASTROLOGI Tenessy à RAYNAUD Fabrice, GROS Vincent, à ESTEBAN Jean-Jacques, PIEYRE Laurence à VERGNET Anne.

Membres absents :

DEVOT Sylvie, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, URSCH Jacky.

M. Pascal CONGE est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2024_06 – Demande de subvention DETR / DSIL – Réaménagement Bâtiment APC / Accueil Mairie pour le regroupement des services administratifs

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

Monsieur le Maire expose la volonté de réaménager le bâtiment APC / Accueil Mairie pour regrouper le Pôle Administratif.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 529 830 € H.T.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, du Département et de la Poste.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER le projet de réaménagement du bâtiment APC / Accueil Mairie pour regrouper le Pôle Administratif pour un montant de 529 830 € H.T.

Article 2 : D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 034-200086296-20240311-DLB2024_06-DE

Partenaires	Demandé
CD 34	160 000 €
LA POSTE	25 000 €
DETR	160 000 €
DSIL	78 864 €
Mairie (autofinancement)	105 966 €
Total	529 830 €

Article 3 : DE SOLLICITER une subvention de 160 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 et 78 864 € au titre de la DSIL 2024, 160 000 € du Département et de 25 000 € de la Poste.

Article 4 : DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Délibération approuvée à l'unanimité (19 pour)

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

